Le régime des boissons au Sénat

Paris, 6 juin. — Parmi les amendements déposés aujourd'hui au projet de loi sur le régime des boissons, il faut relever celui de MM. Bardoux et Morel, supprimant les art. 6 et 7 (droits d'octroi) et les renvoyant à la commission sur la suppression des octrois, et celui de M. Monis, comprenant dix-sept articles ayant pour objet de régler la procédure en matière de contravention aux lois sur les contributions indirectes.

Suicide d'un anarchiste à Toulon

Toulon, 6 juin. — Le nommé Minucci, anarchiste militant, qui avait eu plusieurs fois des démêlés avec la gendarmerie s'est suicidé en se tirant deux coups de revolver dans la tête.

Œuvre des cercles catholiques d'ouvriers à Paris

Paris, 6 juin. — Le congrès des œuvres sociales et économiques s'est ouvert ce matin, à Paris, au milieu d'une affluence considérable. Le matin, à 8 heures, une messe d'ouverture a été célébrée, à Saint-Germain des Prés, aux intentions de Sa Sainteté Léon XIII. Les séances générales ont commencé à 9 heures.

Une condamnation à mort

Dijon, 6 juin. — La cour d'assises de la Côte-d'Or a condamné à la peine de mort le nommé Emile Boulay, âgé de 35 ans, qui le 30 mars, a tué, à Montliot, le père Léantay, chez lequel il était domestique, et volé une somme de 200 francs.

L'Autriche-Hongrie et la Russie

Berlin, 6 juin. — L'exposé du comte Karlnoty a produit une profonde impression. Tous les journaux constatent l'indéniable refroidissement de l'Autriche-Hongrie à l'égard de la triple alliance et son rapprochement avec la Russie.

Explosion d'une poudrière en Italie

Rome, 6 juin. — La poudrière de Cerdanbiatte, province de Navarre, a fait explosion. Il y a 3 victimes.

Fin de la grève des teinturiers de Suresnes

La grève des ouvriers teinturiers de Suresnes est terminée. Samedi, les grévistes avaient proposé à leurs patrons d'en référer au juge de paix sur le différend qui s'était élevé entre eux. Les patrons avaient accepté. Le juge de paix, consulté, déclara qu'il ne pouvait reconnaître le syndicat et, par conséquent, admettre que les grévistes voulussent formuler leurs revendications sur du papier à en-tête de leur chambre syndicale. Il les priait donc de les écrire sur du papier libre et de les envoyer à leurs patrons; en même temps, il convoquait MM. Meunier et Guillaumet et les délégués ouvriers dans son cabinet pour lundi 5 juin. La discussion, commencée à trois heures, n'a fini que tard dans la soirée et l'entente s'est faite sur les bases suivantes :

1° Le repos du dimanche est accordé;

2° La journée du travail finira à sept heures.

Les heures faites à partir de celle-là seront comptées comme heures supplémentaires.

Mardi matin, à six heures, tous les ouvriers étaient présents à leurs divers ateliers.

La candidature de M. l'abbé Garnier

On vient d'offrir à M. l'abbé Garnier, la candidature de l'arrondissement de Château-Gontier, à la place de M. de Villebois qui ne se représente pas.

M. l'abbé Garnier n'a pas encore donné sa réponse.

Notre ambassadeur à Berlin

Une note officieuse annonce que notre ambassadeur à Berlin, M. Herbette, rejoindra son poste dimanche prochain.

Inondations et dégâts

Lemberg, 6 juin. — A la suite des pluies persistantes, des inondations terribles se sont produites dans le bassin du Dniester. Un grand nombre de localités sont inondées; des maisons ont été enlevées par l'eau.

Beaucoup de ponts ont été détruits; la pluie continue.

La question des brevets en Allemagne

Berlin, 6 juin. — La condamnation prononcée par le tribunal royal de cette ville annulant le brevet du sabre Berné, ne serait que le prologue des nouvelles dispositions adoptées par l'administration au sujet des brevets.

Actuellement on agite la question d'exclure du bénéfice de la nouvelle loi allemande les nations qui, comme la France, n'auraient pas dans leur législation le moyen d'assurer aux allemands la réciprocité de protection de leurs modèles et inventions.

Les courses de Longchamps

Paris, 6 juin. — Prix du Bois : 1. Cydalise, 2. Arquebuse, 3. Vaillance. Prix de Rueil : 1. Diamant jaune, 2. Arcizac, 3. Index. Prix de Nanterre : 1. Arnadis II, 2. Sahel. Prix Mackenzie-Grieves : 1. Germenoy, 2. Loisir, 3. Œillet (déroké). Prix de Chatou : 1. Mouineaux, 2. Jean-sans-Peur, 3. Mont-de-Marsan. Prix de Saint-Germain : 1. Goum, 2. Carabine, 3. Œdipe.

La grève des boulangers de Bordeaux

Bordeaux, 6 juin. — La grève des ouvriers boulangers s'est terminée dans une réunion tenue hier après-midi, devant le juge de paix.

Les grévistes et les patrons, à la suite de concessions mutuelles, se sont mis entièrement d'accord.

Le travail a repris hier soir dans toutes les boulangeries.

Deux nouveaux cardinaux français

Paris, 6 juin. — Le gouvernement vient d'être avisé officiellement par la cour de Rome de l'élévation à la pourpre cardinalice de Mgr Lecot, archevêque de Bordeaux, et de Mgr Bouret, archevêque de Rodez.

La nomination effective ne sera faite que dans le prochain Consistoire qui doit se tenir au Vatican à une date qui n'est pas encore fixée, mais qui ne sera pas reculée à plus de deux mois.

L'organisation du Dahomey

Paris, 6 juin. — Le colonel Du Mas, qui s'embarquera le 10 juin pour le golfe du Bénin, fera connaître, dès son arrivée au Dahomey, ses vues à l'administration des colonies sur l'organisation projetée au Dahomey.

Le colonel Lambinet, qui rentre en France, assistera dès son retour à la conférence qui doit avoir lieu au sous-secrétariat des colonies entre MM. Delcassé, le général Dodds et le lieutenant gouverneur Ballot.

Les affaires de Siam

Paris, 6 juin. — M. Delcassé, sous-secrétaire d'Etat aux colonies, a reçu du gouverneur général de l'Indo-Chine le télégramme suivant :

« Vo-Son, 5 juin. — Le vice résident Dubreuil m'informe que le 20 mai il est arrivé au confluent de Sellang-Hien et du Mékong, en face de Kemmarat.

» En ce moment, nous sommes maîtres de tous les postes que les Siamois occupaient entre Cam-Lo et Kemmarat. Les Siamois, qui ont dû se retirer de ces postes, sont tous passés sur la rive droite du Mékong.

» Le capitaine Terreux a été remis en liberté. »

Les duels

Paris, 6 juin. — Comme nous le faisions prévoir hier, une rencontre à l'épée a eu lieu ce matin à dix heures, entre M. Gérault-Richard, rédacteur de *Germinal*, et M. Salles, lieutenant au 76e de ligne.

A la deuxième reprise, M. Salles a reçu dans le creux de l'aisselle une blessure le mettant dans un état d'infériorité manifeste.

On annonce, ce matin, dans les environs de Paris une rencontre au pistolet, entre le directeur d'une scène des plus connues, M. M.... et un journaliste, M. A. G..., Ce duel a été décidé à la suite d'une altercation violente, qui s'est produite dans la soirée du dimanche, chez un clubman en vue.

L'état de Cornélius Herz

Paris, 6 juin. — Le *Jour* dit que le gouvernement vient de faire renouveler, par la voie diplomatique, à lord Roseberry, des instances pour obtenir l'extradition de Cornélius Herz.

Cette mesure a pour objet de ne point interrompre la procédure dirigée contre l'interné de Bournemouth.

Le cabinet anglais a répondu qu'il allait faire procéder à un nouvel examen de la santé du malade par des médecins anglais.

Au conseil des ministres

Paris, 6 juin. — Les ministres se sont réunis ce matin, à dix heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Carnot.

LES CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

M. Peytral, ministre des finances, a demandé à ses collègues de réduire leurs demandes de crédits supplémentaires en les limitant aux portions qui seront réellement utilisées en 1893.

Navire russe à Cherbourg

Cherbourg, 6 juin. — Le navire russe *Général-Amiral* est arrivé à Cherbourg.

Les saluts ont été échangés.

L'exposition d'Anvers

Bruxelles, 6 juin. — L'*Etoile Belge* dit que le gouvernement français a refusé de participer à l'Exposition internationale d'Anvers, parce que la Belgique avait décliné l'invitation de la France lors de l'Exposition de 1889, à cause du caractère politique de cette manifestation.

Le journal belge termine en exprimant l'espoir que les français, y allant de leur initiative privée, donneront cependant à leurs voisins un témoignage de sympathie.

Les insurgés navarrais

Hendaye, 6 juin. — Les dernières nouvelles reçues de Pampelune annoncent que les bandes d'insurgés de la Navarre se sont dispersées.

Singulier vol en Russie

Moscou, 6 juin. — Pendant le séjour du tsar, la semaine dernière, un vol de 1,300,000 roubles en argent et en pierres précieuses, constituant la dotation du clergé indigent, a été commis au couvent de Tchondof, situé près de Kremlin.

Des moines soupçonnés de ce vol ont été arrêtés. Une enquête est ouverte.

Ce vol produit une vive indignation.

Un immense incendie en Russie

Saint-Pétersbourg, 6 juin. — Un terrible incendie qui a éclaté ces jours derniers dans la ville de Serpoukhow province de Moscou, a détruit près de deux cents bâtiments et occasionné des pertes immenses. Malgré d'énergiques efforts on n'a réussi à l'éteindre que le lendemain.

ORGUEIL

Sur une place publique, à Toulouse

PREMIER TOULOUSAIN, *lisant un journal*. — Quand on pense qu'il a été prononcé à Toulouse, ce discours!

DEUXIÈME TOULOUSAIN. — Eh! pardon! Où voulez-vous donc qu'il le prononçât? Dites-le...

PREMIER TOULOUSAIN, *timidement*. — Il y avait d'autres villes.

DEUXIÈME TOULOUSAIN, *avec mépris*. — Bordeaux, peut-être? Dites tout de suite qu'un pareil discours pouvait être prononcé à Bordeaux! (*Murmures sur la place publique.*)

PREMIER TOULOUSAIN. — Croyez bien, mon cher ami, que je suis aussi fier que vous...

DEUXIÈME TOULOUSAIN. — Je ne vous parle pas de fierté Il a fait son discours à Toulouse parce qu'il ne pouvait pas le faire ailleurs. Non! mais voyez-vous un discours important, un de ces discours qui sont attendus par l'opinion publique, prononcé à... (*mépris écrasant*) à Marseille, par exemple?...

LA FOULE. — Ah! ah! elle serait bonne....

TROISIÈME TOULOUSAIN. — Pourquoi pas en Algérie? (*Rire général.*)

QUATRIÈME TOULOUSAIN. — Il n'y aurait eu personne pour l'écouter à Marseille! Qui est-ce qui va à Marseille?...

AUTRE TOULOUSAIN. — Et puis, on n'y entend rien à Marseille... Il y a trop de mistral!...

DEUXIÈME TOULOUSAIN. — Vous me répondrez : il pouvait le prononcer à Paris... Mais non, mon cher ami, il ne le pouvait pas! Tout le monde en prononce, des discours, à Paris... Ça n'a plus aucune espèce d'importance! Je suis allé une fois à Paris, moi, pour en prononcer un, de discours... Eh bien! la salle était vide (*Indignation*). Voilà comment ils sont là-bas! C'est pourquoi je prétends, mes chers compatriotes, et je maintiens que, si le discours fait tant de tapage, ce n'est pas parce que c'est un beau discours, c'est parce que Constans a eu l'idée de le prononcer à Toulouse!

UN TOULOUZAIN. — C'est évident!

DEUXIÈME TOULOUZAIN. — Et toutes les fois qu'un homme politique voudra parler à l'opinion, ce que j'appelle parler à l'opinion, il sera bien obligé d'y venir, à Toulouse! Ou bien ce sera comme s'il criait dans le Sahara, à onze heures du soir!

TOUS. — Parbleu!

DEUXIÈME TOULOUSAIN, *lisant*. — Voyez les journaux, d'ailleurs... *Discours de Toulouse... Le discours de M. Constans à Toulouse... En arrivant à Toulouse...* Il n'est question que de Toulouse, là-dedans! ALFRED CAPUS.

Les étoffes de garnitures pour chapeaux

ET LA COUR SUPRÊME DES ÉTATS-UNIS

Pour la troisième fois, la Cour suprême des Etats-Unis vient de donner gain de cause aux importateurs d'articles de soie mélangée ou non de coton destinés aux garnitures de chapeaux (*Hat trimmings*) que pendant sept années (de 1883 à 1889) la douane américaine a indûment taxés à 50 0/0, alors qu'ils ne devaient payer que 20 0/0 *ad valorem*. Nous avons, en 1889, 1890 et 1891, mis sous les yeux de nos lecteurs toutes les pièces de ce procès mémorable qui a été porté devant toutes les juridictions, pour tourner déjà deux fois à la confusion de la douane : la première en mars 1888, dans l'instance introduite par la maison Langfeld, la seconde fois en janvier 1890, dans l'instance introduite par MM. Edelhoff et Bielke.

La Cour suprême des Etats-Unis vient encore de confirmer ses deux précédentes décisions, en cassant les jugements rendus par la Cour du district de Philadelphie et par la Cour du district de Chicago (affaires John Wanamaker et autres et James Walker et Cie). Elle a décidé que diverses étoffes et rubans destinés à la garniture des chapeaux d'hommes et de femmes avaient été indûment taxés à 50 0/0 et ne devaient payer que 20 0/0, condamnant le Trésor américain à rembourser aux intéressés le trop-perçu.

Nous disons étoffes et rubans importés avant 1890, car à la suite de la seconde décision de la Cour suprême, la Chambre des représentants et le Sénat de Washington, effrayés de la portée de ce jugement se se sont hâtés de voter les 28 et 30 janvier 1890 un nouveau texte de loi qui déclare passibles du droit de 50 0/0 *ad valorem* les « *Hat trimmings* » et la jurisprudence de la Cour suprême qui a gardé force de loi pour le passé n'est plus applicable qu'aux importations antérieures à la nouvelle législation.

A la suite du second jugement de 1890 le département du Trésor américain avait réuni en conférence les experts (*appraisers*) de New-York, Philadelphie, Baltimore, Boston et Chicago à l'effet d'étudier la suite pratique à donner à la décision de la Cour suprême, et cette conférence avait dressé un tableau classant en trois catégories les articles qui étaient appelés à bénéficier de la restitution des droits perçus en trop depuis 1883.

Ce tableau comprenait non pas seulement les rubans, mais encore toutes les étoffes y compris certaines sortes de tulles et dentelles employées aux garnitures de chapeaux et au mois de juillet 1891, la douane américaine s'est résigné à s'exécuter. Le total des remboursements ainsi effectués pendant le second semestre de 1891 a atteint 2 millions de dollars; mais ces restitutions devenaient très onéreuses et à la fin de décembre le secrétaire du Trésor M. Windom a donné l'ordre de les suspendre (voir le *Bulletin* du 7 janvier).

C'est à la suite de refus de remboursements que MM. John Wanamaker et d'autres importateurs d'une part et MM. James Walker et Cie d'autre part ont introduit devant les Cours de circuit de Philadelphie et de Chicago des procès en restitution et ont obtenu satisfaction devant la Cour suprême, contre les collecteurs de douane de ces deux villes. Il s'agissait dans l'espèce de rubans de marceline et de china, de doublures pour chapeaux et de quelques tulles. La dernière décision de la Cour suprême élargit encore le nombre des articles appelés à bénéficier des restitutions douanières.

Aussi, le Trésor américain n'estime-t-il pas à moins de 30 millions de dollars (150 millions de francs) les remboursements pour trop perçus de 1883 à 1890 qu'il serait obligé de verser aux importateurs; cette évaluation faite pour le besoin de la cause, afin, semble-t-il, de peser sur le jugement de la Cour suprême, est considérée comme très exagérée, et les journaux américains les plus compétents réduisent à 8 millions de dollars, dont 2 millions déjà remboursés en 1891, le montant des restitutions exigibles : 40 millions de francs seraient toutefois encore une bonne aubaine pour les importateurs.

(*Bulletin des Soies*). ETIENNE TURQUET.

LA RÉPRESSION DES INCENDIES

LE « WITTER »

appareil extincteur avertisseur automatique d'incendie

Que de ruines ont parfois été accumulées par l'incendie dans notre grand centre industriel! Que de véritables désastres aussi n'eut-on pas évités, si les secours avaient pu être apportés avec plus de promptitude.

Loin de nous la pensée de mettre un seul instant en doute la vigilance, l'activité, le zèle de nos pompiers. Mais le feu agit en traître : il nous surprend au moment où nous y pensons le moins. La nuit est venue, les ateliers se vident, mais dans un coin de salle reste un germe d'incendie : le feu couve lentement, et à l'heure où tout dort, il se fait jour et tous les efforts ne tardent pas à devenir inutiles : les flammes ont bientôt dévoré une usine tout entière.

De quelle façon enrayer le fléau destructeur? C'est le problème qui s'est souvent posé et qui, pensons-nous, est maintenant résolu.

Nous avons visité hier une installation d'appareils extincteurs d'incendie, nous avons assisté à des expériences et nous emportons cette conviction qu'il est désormais possible d'éviter de grands sinistres.

Il s'agit du « *Witter extincteur avertisseur automatique d'incendie* », inventé par MM. Witter et Son, de Bolton (Angleterre).

Cet appareil préservateur est placé dans toutes les salles de la filature de M. Jules Ernoult, rue du Grand-Chemin, à Ronbaix. C'est là que les expériences ont eu lieu en présence de nombreux industriels et agents généraux de compagnies d'assurances.

Avant d'en donner les résultats nous devons dire quelques mots de l'installation.

Cette installation comprend une pompe à quadruple effet avec valve automatique trouvée par l'inventeur du système, une bache contenant 30,000 litres d'eau placée au sommet du bâtiment, et enfin toute une série de tuyaux en fer et en cuivre placés près du plafond dans toutes les différentes salles de l'usine. Sur cette tubulure sont appliqués, tous les neuf mètres, des appareils projecteurs spéciaux sur lesquels nous reviendrons : enfin un énorme timbre qui est appelé à servir de sonnerie d'alarme est placé près de l'entrée principale de l'usine.

La pompe d'alimentation est constamment en pression, nuit et jour. Quand tous les tuyaux sont pleins, un mouvement est très lent et l'eau qu'elle puise se déverse dans un trop-plein, mais si l'équilibre est détruit dans la circulation par l'ouverture soudaine d'un des *witter* projecteurs, un mécanisme ingénieux actionne immédiatement la pompe qui marche à toute vitesse et assure l'alimentation constante et régulière dans la canalisation.

Un accident surviendrait-il à la pompe, l'équilibre détruit dans la circulation ouvre une soupape du réservoir et c'est l'eau de ce récipient qui se répand dans tous les tuyaux, et, par suite, tous les projecteurs ouverts.

Arrivons maintenant à l'appareil extincteur proprement dit. Cet appareil se rapproche par quelques côtés des projecteurs connus.

Il consiste en une petite soupape destinée à laisser l'eau s'échapper qui est retenue par une soudure en un alliage fusible à la température de 60 degrés centigrades ; il en diffère cependant par certains perfectionnements pratiques qui le rendent, à notre avis, supérieur aux autres.

Ces perfectionnements, nous devons les énumérer.

1° La fermeture hermétique ne dépend ni d'une feuille de métal agissant comme diaphragme, ni d'une valve en verre ou autre matière fragile.

2° Son fonctionnement est absolument automatique ;

3° Sa solidité à toute épreuve empêche le moindre dérangement ou fuite de se produire et jamais il n'a fonctionné hors des cas d'incendie.

4° Le jet d'eau s'échappe en forme de parapluie de la partie supérieure de l'appareil, ce qui empêche le feu de s'étendre le long des plafonds et voutes, et, enfin 5° C'est le seul extincteur qui puisse être vérifié à tout moment grâce à un petit écran qui se trouve à la partie supérieure.

C'est cet ensemble que nous avons vu fonctionner chez M. Jules Ernoult. Le feu avait été mis dans une salle voutée à un tas de copeaux, bientôt la chaleur devenait intense, un bruit sec se fait entendre, l'eau jaillit de la voûte par deux extincteurs atteignant de ses jets puissants une surface de neuf mètres carrés, et en quelques minutes les flammes baissent et finissent par disparaître. Au même moment, la pompe d'alimentation se met en mouvement, le timbre avertisseur carillonne bruyamment.

L'expérience est renouvelée plusieurs fois et toujours elle donne des résultats dont les spectateurs témoignent toute leur satisfaction.

Ces expériences étaient conduites par M. J. Sternberg, agent des constructeurs, 7, rue Jean Roisin, à Lille.

M. Sternberg a une installation « Witter » dans ses bureaux, et il se tient à la disposition des industriels pour les plans et devis.

Ajoutons que l'extincteur « Witter » est accepté par les compagnies d'assurances anglaises contrairement à ce qu'ont dit des concurrents jaloux, et qu'il protège actuellement des bâtiments d'une valeur totale de 500 millions de francs. L'appareil a d'ailleurs déjà fait ses preuves dans nombre d'incendies et nous croyons qu'il doit attirer l'attention des industriels soucieux de préserver efficacement leurs usines.

Situation météorologique. — Roubaix, 7 juin. — Hauteur barométrique 770. Température : A sept heures du matin 11 degrés au-dessus de zéro A une heure du soir 21 degrés au-dessus de zéro A cinq heures du soir 20 degrés au-dessus de zéro

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

La société artistique de Roubaix-Tourcoing vient de voter l'achat d'une médaille en or, qui sera attribuée au meilleur élève de l'Ecole nationale des arts industriels.

Chronique religieuse. — On sait que Mgr Sonnois, archevêque de Cambrai arrive jeudi, à Roubaix, pour l'administration du Sacrement de la Confirmation.

Dimanche, un Salut solennel avec procession générale, présidé par Monseigneur l'Archevêque, et la consécration de la paroisse au Sacré-Cœur de Jésus, aura lieu à 6 heures du soir, en l'église Saint-Martin.

Les résultats d'une adjudication. — Mardi matin, à onze heures, a eu lieu, à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Hervé Milbéo, adjoint, assisté de MM. Henri Vandeputte et Louis Chevalier, conseillers municipaux, en présence de MM. A. Varlet, architecte, chargé de la direction des travaux, et J. Salembier, receveur municipal, une adjudication pour les travaux de mise en état de viabilité de la rue Richelieu.

Un seul soumissionnaire, M. Antoine Labbe, entrepreneur à Lille, s'est présenté avec un rabais de deux pour cent. Il a été déclaré adjudicataire.

Le devis s'élevait à la somme de 16,000 francs, y compris celle de 1,083 fr. 09, pour dépenses imprévues.

L'affaire Hindré. — C'est hier, mardi, que l'affaire Hindré est venue devant la Cour d'assises du Nord. Nous donnons, plus loin, le compte-rendu des débats.

Une triste affaire. — Pendant toute la journée de mardi, il n'a été bruit en ville que de l'arrestation préventive d'un agent d'affaires, lieutenant de réserve de l'armée territoriale, M. Georges Déchenaux, habitant la rue de l'Alma. Renseignements pris, le fait était exact.

Lundi soir, vers neuf heures et demie, M. Déchenaux, en train de souper en famille, entendit sonner à la porte de la maison. Il alla ouvrir lui-même, et se trouva face à face avec un agent qui l'invita à le suivre au commissariat de la rue Saint-Vincent-de-Paul.

Sans prendre le temps d'avertir sa femme, M. Déchenaux, tira la porte derrière lui, et obtempéra à cette invitation. Après un interrogatoire sommaire, que lui fit subir M. Pradier, commissaire de police, il fut mis en état d'arrestation et écroué au dépôt.

Mme Déchenaux, qui croyait son mari dans le voisinage, fut surprise de ne pas le voir rentrer au bout de plusieurs heures, et passa la nuit dans la plus grande inquiétude. C'est mardi matin seulement, vers onze heures, qu'elle apprit que son mari venait d'être transféré au dépôt central de la Grande-Place.

M. Déchenaux, paraît-il, est inculpé de toute une série d'actes répugnants ; les victimes seraient trois jeunes garçons.

Pour le service extérieur de son bureau, il occupait un petit coursier. Plusieurs gamins, de douze à treize ans, s'étaient succédé dans cet emploi, depuis le commencement de l'année.

Le dernier en fonction avait été envoyé par M. Déchenaux, lundi matin, dès neuf heures, chez un de ses collègues, pour une communication qu'il avait à lui faire. Ne voyant pas rentrer son jeune employé, le patron ne savait à quoi attribuer ce retard, lorsque le gamin se présenta avec sa mère. Celle-ci demanda à entretenir en particulier M. Déchenaux, qui la reçut dans la salle à manger.

L'employé principal ne remarqua rien d'anormal dans l'attitude de son patron, lorsqu'il revint dans le bureau, après l'entretien, qui avait été assez court d'ailleurs, et la journée se termina sans aucun autre incident.

Ce n'est qu'à la fin de la soirée, dans le bureau de M. Pradier, que M. Déchenaux apprit que deux autres jeunes garçons, employés précédemment dans la maison, avaient mis leurs parents au courant de faits semblables.

Un vol de fonte au peignage Vinchon. — Un charretier, au service d'un entrepreneur, Jean Vandegracht, homme de quarante sept ans, demeurant rue de l'Alma, avait été occupé, ces jours derniers, à transporter des terres, provenant d'un terrain vague, derrière le peignage Vinchon, le long duquel on construit un mur de clôture.

Il avait remarqué, au bord de ce terrain, un dépot de pièces mécaniques de rechange en fonte, qui exerça sans doute sa convoitise, car il cessa de travailler pour son patron, et put, sans être inquiété, opérer, au moyen d'une brouette qu'il s'était procurée, le déménagement partiel des pièces de fonte.

Prétendant agir pour le compte d'une tierce personne, il avait déjà fait quelques dépots successifs chez un marchand de vieux métaux, lorsque ce dernier finit par se défier de ses allures louches, et crut devoir le dénoncer à M. Broigne, commissaire de police du deuxième arrondissement.

Le magistrat le fit comparaître devant lui, et après un court interrogatoire, qui provoqua ses aveux, le maintint en état d'arrestation.

Les accidents du travail. — Les ateliers de la maison Wallays et Nisse, imprimeurs, rue de la Chapelle-Carette, ont été, mardi matin, vers onze heures et demie, le théâtre d'un accident.

Une fillette de quatorze ans, Angèle Duquenne, occupée à une machine à gaufrer, a eu les extrémités de quatre doigts de la main droite écrasées entre deux rouleaux.

Aux cris poussés par l'ouvrière, on s'empressa d'accourir pour la dégager, et les patrons la firent transporter à la pharmacie de M. Lagneau, place de la Fosse-aux-Chênes, où tous les soins lui furent prodigués. Après un pansement sommaire, Angèle Duquenne était reconduite, par un ouvrier de la maison, au domicile de ses parents, rue Daubenton.

Incendie de trois baraques de briquetiers, rue Montgolfier. — Dans l'après-midi de lundi, vers cinq heures et demie, un incendie se déclarait, rue Montgolfier, dans une baraque en paillassons, dépendant de la briqueterie de M. Briet, entrepreneur, rue Pierre-de-Roubaix.

Faute de secours, le feu se communiquait bientôt à deux baraques voisines, qui furent consumées entièrement comme la première. Les flammes avaient tout détruit en moins d'une demi-heure.

Les dégâts, estimés à trois cents francs, sont couverts par une assurance.

Un surveillant frappé par un ouvrier. — Lundi soir, vers sept heures et demie, l'intervention de la police était réclamée à l'usine Vinchon, rue du Marquisat, pour mettre à la raison un journalier de 21 ans, Jules Maes, demeurant rue de la Ruelle, à Croix, qui avait frappé un surveillant, sur une simple observation que ce dernier lui avait faite.

Un rapport a été dressé à la charge de l'ouvrier.

Un accident de voiture, rue de la Fosse-aux-Chênes. — Un marchand de charbon, Joseph Cormon, était monté mardi matin sur le marche-pied de sa voiture, à l'angle des rues de la Fosse-aux-Chênes et Saint-Antoine, pour prendre un sac de charbon, lorsqu'il a glissé si malheureusement qu'il s'est fracturé la jambe gauche. Après avoir reçu des soins immédiats, le blessé a été reconduit chez lui, rue de la Balance, au Pile.

Un homme ivre qui réclame sa femme. — Lundi, vers une heure et demie de l'après-midi, un journalier du nom de Louis Bernard, qui demeure rue des Filatures, menait grand tapage devant une maison de la rue de Jemmapes, où habite sa femme, séparée de lui, depuis quelque temps déjà.

Comme le principal locataire refusait, sur les instances de la dame, de le laisser pénétrer dans le logis, et lui avait fermé au nez la porte du couloir, il se vengea en brisant plusieurs carreaux à une des fenêtres de la devanture de l'immeuble.

Un agent requis pour le mettre à la raison, l'invita à rembourser les dégâts, et sur son refus péremptoire, se mit en devoir de l'emmener au poste; mais l'individu, qui se trouvait en état d'ébriété, opposa la plus vive résistance, et frappa le représentant de l'autorité.

Cependant force resta à la loi, et Bernard fut écroué au dépôt central de la Grande Place.

Un accident de voiture rue de l'Alouette. — Mme Lambert, marchande de fourrage, rue d'Inkermann, passait hier matin, vers neuf heures et demie, rue de l'Alouette, dans un tilbury qu'elle conduisait elle-même, et le cheval allait au pas.

Un homme en état d'ivresse, Joseph Decat, ouvrier peintre, demeurant rue de Croix, tenait le milieu de la chaussée. En voulant se garer, il trébucha et fut atteint, au bras gauche, par une des roues de la voiture.

Il fut transporté dans un estaminet voisin, où il reçut aussitôt les soins de M. le docteur Derville, qui déclara que la blessure ne présentait aucune gravité. Après un premier pansement, l'ouvrier peintre put regagner à pied son domicile.

Un vol de viande, rue Saint-Antoine. — Lundi soir, vers sept heures et demie, l'agent Lamarque, de service rue de l'Ommelet, était informé par Mme Bonte, propriétaire, même rue, que l'enfant d'une de ses locataires, le petit Pierre Scherperel, âgé de huit ans et demi, avait volé une pièce de viande à l'étalage de M. Plamon, boucher, rue Saint-Antoine. Au moment où l'agent se préparait à pénétrer dans la maison, il apprit d'une voisine que la mère elle-même avait commis, tout récemment, plusieurs vols du même genre dans le quartier, et qu'elle dressait ses enfants, dont une toute petite fille, au vol et à la mendicité. Tout la famille fut de ce fait amenée au dépôt central de sûreté.

Une femme renversée par un attelage, rue Turgot. — Une voiture à deux chevaux, chargée de paille, appartenant à M. Delcroix, marchand de fourrage, rue Méanbeer, et conduite par son domestique, suivait hier après-midi, vers trois heures et demie, la rue Turgot, lorsqu'une ménagère, Mme Léonie Vanack, âgée de 37 ans, un seau vide à la main, vint à traverser la chaussée, en passant devant l'attelage.

Le conducteur ne put retenir ses chevaux assez à temps, et la pauvre femme, atteinte aux reins par le timon, roula sous les pieds des animaux, qui lui firent de nombreuses contusions aux bras et aux jambes.

Mme Vanack, fut transportée à son domicile, où M. le docteur Delattre, vint bientôt lui prodiguer ses soins.

La divagation des chiens. — Dans la journée de lundi, le service surveillance des chiens errant sur la voie publique, a ramassé douze animaux, qui ont été mis en fourrière. Des rapports ont été rédigés à la charge de trois propriétaires.

Croix. — Jeudi soir, la musique municipale de Croix se fera entendre sur le kiosque Holden. La fanfare du Brœucq apporte son gracieux concours à ce concert et exécutera les morceaux du concours de Pontoise. Voici le programmd :

1. Musique municipale, allegro, X.; 2. *La poupée de Nuremberg*, ouverture, Adam; 3. *Une noce au village*, fantaisie, Gadenne; 4. *La Chatelaine*, ouverture, Maillochard, la Fanfare du Brœucq; 5. Air varié de concours, Maurad; 6. *Sable et galets*, morceau imposé au concours de Pontoise, Kling; 7. *Rêve sur l'Océan*, fantaisie.

Agent de filatures laine cardée et coton, bien introduit dans clientèle, demande, pour Belgique, agence de filature laines peignées. Ecrire A. D. M. poste restante, Gand. 34819

Communications diverses

Club des « Mêli-Mélo ». — Les sociétaires sont priés d'assister à la réunion générale, cafe Renard, jeudi 8 courant à 8 heures précises du soir. Ordre du jour : Distribution des insignes; Questions diverses.

LETTRES MORTUAIRES EN DEUILS

depuis 5 fr. le cent

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*.

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE

EXCURSION A CHANTILLY

La Société de Géographie organise, pour les 27 et 28 juin courant, une excursion à Paris et au Chateau de Chantilly. En voici le programme.

Départ de Lille, le 27, à 7 heures 45 du matin; arrivée à Paris à 11 heures 25. Visite du salon de peinture aux Champs-Elysées. (Nourriture et logement à Paris, à la charge des excursionnistes).

Le 28 juin : rendez-vous à 8 h. 15 matin sous l'horloge centrale extérieure de la gare du Nord. Départ pour Orry à 8 h. 28; arrivée à 9 h. 23, Forêt de Caye, pavillon de la Reine-blanche, étangs de Gourelle, forêt de Chantilly, la Table, l'allée des lions, le champ de courses. A midi 1/2 dîner à l'Hôtel d'Angleterre, à 2 h. visite du château et de ses dépendances, le parc, les écuries. — Départ pour Longueau à 6 h. 46; dîner au buffet à 8 h. 15; départ pour Lille à 9 h : rentrée à 10 h. 45.

Coût 30 fr. — Les inscriptions seront reçues jusqu'au 22 juin inclusivement. Directeurs de l'excursion : MM. O. Godin et H. Beaufort.

WATTRELOS

La Commission de classement des chevaux a commencé ses opérations mardi à deux heures, sur la Grande Place. Elle était présidée par M. Giafery, chef d'escadron au train des équipages militaires, assisté de M. Caron, vétérinaire de l'armée, de M. de Bouvry, sous-officier au 19e chasseurs à cheval.

M. Pollet, maire de la localité et quelques membres du Conseil, ont assisté aux opérations.

TOURCOING

A la suite des succès remportés au concours de gymnastique d'Arras par l'*Union Tourquennoise*, les membres honoraires de cette société ont offert aux vainqueurs un bronze d'art. C'est M. Alexis Noulet qui a remis le cadeau, lundi soir, à la réception des gymnastes rentrant d'Arras.

Les commencements de grèves. — Les 20 rattacheurs et les 10 bâcleurs de l'établissement de MM. C. et F. Flipo, filateurs de coton, rue des Trois-Pierres et non de MM. Flipo frères, comme il a été dit par erreur, n'ont pas encore repris le travail.

Ce serait, paraît-il, à tort que les rattacheurs réclameraient des primes : ils en jouissent déjà, comme dans les autres filatures; et MM. C. et F. Flipo paient le même prix que leurs confrères.

Les premières difficultés auraient pris naissance à la suite de l'application d'un tarif que les ouvriers eux-mêmes auraient demandé.

Quant au quart d'heure pour déjeuner et goûter, cela ne se fait nulle part.

On croyait que les ouvriers se seraient présentés, au moins pour s'expliquer, mardi à 1 heure; mais on n'a vu personne.

— Au peignage de M. Binet, on a remis leurs livrets aux 15 peigneurs qui avaient déclaré ne plus vouloir travailler aux anciennes conditions; et ils ont été immédiatement remplacés.

Une révoltante brutalité. — Lundi, à 5 heures 1/2 du soir, Mme Gay, cabaretière, au boulevard Gambetta, voyait entrer dans son établissement trois individus qui se firent servir coup sur coup plusieurs consommations. Ils allaient partir sans payer ; la dame leur ayant réclamé son dû, l'un des trois intrus l'empoigna par le bras gauche, puis à la gorge, et finalement la renversa d'un violent coup de poing dans l'estomac.

Heureusement une voisine avait vu tomber la pauvre femme qui ne recouvra connaissance qu'après 2 heures 1/2 de soins. Mais elle a été prise d'un tremblement convulsif qui dure encore; et elle éprouve de violentes douleurs internes. L'état de la malheureuse est d'autant plus grave qu'elle est sur le point de devenir mère!

Celui qui a porté les coups est connu, mais il a disparu. Cependant il ne peut tarder à être arrêté. Ses deux compagnons ne seront poursuivis que pour filouterie d'auberge.

Mouveaux. — *Le bureau de poste.* — Comme nous le disions dernièrement, on a pris le parti définitif de bâtir un local pour y installer le bureau des Postes et Télégraphes. Il n'a pas été possible de trouver une maison convenable.

On aurait fait choix d'un terrain dépendant de la maison vicariale, appartenant à la commune.

Marcq-en-Barœul. — *Une agression.* — Un jeune homme de 18 ans, Pierre Bernard, journalier, est poursuivi pour coups et blessures sur le nommé Daniel Lefebvre, cardeur, âgé de 36 ans, demeurant à Marcq.

Linselles. — *Réunion du Conseil municipal.* — Le Conseil municipal s'est réuni le 6 juin, vers sept heures du soir, sous la présidence de M. Ch. Dhalluin, maire.

Treize conseillers sont présents. Ce sont MM. Dhalluin, maire; Demarcq et Catteau, adjoints, Mahieu, Dumortier, Dupont, Hassebroucq, Ghesquière, Bény, Destombes, Delobel, Six et Delahoutre.

Absents : MM. Bécart, W